



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 52980

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les orthophonistes du fait des contraintes budgétaires qui leur sont imposées alors que leurs charges sont en forte augmentation. Dans une société qui tend à exclure irrémédiablement toute personne atteinte de troubles du langage, les besoins de soins d'orthophonie progressent régulièrement, d'autant que les progrès des neurosciences ne cessent par ailleurs d'élargir le champ de compétences des orthophonistes. Dans ce contexte, ces derniers doivent réaliser des investissements importants pour se former et pour optimiser en permanence leur pratique. C'est la raison pour laquelle il est indispensable que les mesures prises dans le cadre de la maîtrise des dépenses de santé intègrent l'évolution de la demande de soins d'orthophonie et les investissements que doivent réaliser les orthophonistes. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur le sujet et, plus particulièrement, sur la question concernant l'évolution de la rémunération des actes d'orthophonie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52980

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6187